

Ville de Saint-Amable
MRC de Marguerite-D 'Youville
Province de Québec

PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du conseil municipal de Saint-Amable tenue par vidéoconférence et webdiffusée en raison de la COVID-19, le **vendredi 26 février 2021** à compter de **12 h 15**.

À laquelle sont présents :

Monsieur Stéphane Williams, maire
Monsieur Mathieu Daviault, conseiller municipal (district 2)
Madame France Gosselin, conseillère municipale (district 4)
Monsieur Robert Gagnon, conseiller municipal (district 5)
Monsieur Michel Martel, conseiller municipal (district 6)

Formant le quorum requis par la Loi sous la présidence du maire, monsieur Stéphane Williams.

Sont également présents :

Monsieur Jean-Pierre Bouchard, directeur général par intérim
Monsieur René Tousignant, greffier par intérim

Sont absentes :

Madame Marie-Ève Tanguay, conseillère municipale (district 1)
Madame Vicky Langevin, conseillère municipale (district 3)

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur le maire déclare la séance ouverte.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE

054-02-21

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL DU 26 FÉVRIER 2021

IL EST PROPOSÉ PAR : le conseiller Robert Gagnon
APPUYÉ PAR : la conseillère France Gosselin
et RÉSOLU :

D'ADOPTER, tel que présenté, l'ordre du jour de la séance extraordinaire du conseil du 26 février 2021.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

055-02-21

AVIS DE MOTION AU RÈGLEMENT ENCADRANT LE PROGRAMME MUNICIPAL D'AIDE FINANCIÈRE COMPLÉMENTAIRE AU PROGRAMME ACCÈSLOGIS QUÉBEC POUR UNE AIDE FINANCIÈRE OU CRÉDIT DE TAXES

CONSIDÉRANT qu'en vertu de la Loi sur la Société d'habitation du Québec, une municipalité peut préparer un programme complémentaire à celui de la Société d'habitation du Québec si cette dernière le prévoit dans un programme préparé et mis en œuvre par elle;

CONSIDÉRANT que la Société d'habitation du Québec a préparé et mis en œuvre le programme *Accès Logis Québec* et que ce programme prévoit notamment qu'une municipalité peut préparer et adopter par règlement un programme complémentaire au programme *Accès Logis Québec* en vue d'accorder au propriétaire toute forme d'aide financière, y compris l'octroi d'un crédit de taxes;

CONSIDÉRANT que le programme municipal complémentaire doit être approuvé par la Société d'habitation du Québec;

Un avis de motion du présent règlement est donné par le conseiller Michel Martel.

056-02-21

AUTORISATION - DEMANDE DE PARTICIPATION AU PROGRAMME RÉNOVATION QUÉBEC (PRQ)
BONIFICATION ACCÈSLOGIS (VOLET II-6)

CONSIDÉRANT la volonté de la ville à participer à la réalisation du projet de la maison des aînés, la chaumière;

CONSIDÉRANT que la ville désire avoir accès à un financement complémentaire de la Société d'habitation du Québec en participant au programme Rénovation Québec. La municipalité devra adhérer au Volet II, Intervention 6 (bonification Accès Logis Québec);

IL EST PROPOSÉ PAR : le conseiller Robert Gagnon
APPUYÉ PAR : la conseillère France Gosselin
et **RÉSOLU :**

D'AUTORISER la demande à la Société d'habitation du Québec de participer au programme Rénovation Québec. La ville désire adhérer au Volet II, Intervention 6 (bonification Accès Logis Québec) et demande un budget de l'ordre de 160 000\$. Ce montant total d'aide financière sera assumé en parts égales par la municipalité et la SHQ;

D'AUTORISER le maire ou, en son absence, le maire suppléant et le greffier par intérim ou, en son absence, le directeur général par intérim à signer, pour et au nom de la Ville de Saint-Amable, les ententes de gestion et de sécurité relatives au programme Rénovation Québec. La ville accordera le montant en aide financière au projet et adoptera à cet effet un règlement de rénovation pour le programme Rénovation Québec.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

057-02-21

EMBAUCHE – DIRECTEUR DES TRAVAUX PUBLICS

CONSIDÉRANT que le poste vacant du directeur des travaux publics doit être comblé;

CONSIDÉRANT qu'un processus de comblement de poste a été conclu suite à l'analyse des 62 CV reçus et du résultat des 5 entrevues réalisés en février 2021;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de sélection suite aux entrevues réalisées;

CONSIDÉRANT le sommaire du directeur général par intérim déposé sous le numéro 21-1501;

IL EST PROPOSÉ PAR : le conseiller Robert Gagnon
APPUYÉ PAR : la conseillère France Gosselin
et **RÉSOLU :**

D'EMBAUCHER, au poste de directeur des travaux publics, monsieur Jean-Pierre Viens, à raison de 35 h par semaine, à partir du 22 mars 2021. Avec une période de probation de 6 mois.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4. POINTS D'INFORMATION ET PÉRIODE DE QUESTIONS

S/O

058-02-21

5. LEVÉE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ PAR : le conseiller Robert Gagnon
APPUYÉ PAR : la conseillère France Gosselin
et RÉSOLU :

DE LEVER la séance à 12 h 21

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

M. Stéphane Williams, maire

**M. René Tousignant, greffier par
intérim**

Je, Stéphane Williams, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 53 de la Loi sur les cités et villes.